





Orléans le 12 février 2013

DECLARATION LIMINAIRE

Objet : Mouvement des agents de la filière Gestion Publique au 01/04/2013

Monsieur Le Président,

Nous tenons à vous interpeller aujourd'hui au sujet des mouvements au 01/04/2013 des agents de la filière GP pour les catégories B et C.

Nous déplorons que le tableau sur la situation des emplois implantés et des effectifs au 1er avril 2013 ne nous ait été remis que le 7 février 2013 malgré de nombreuses demandes restées vaines.

De plus, un nouveau projet d'affectation des agents nous a été communiqué également le 7 février 2013, 3 jours avant la CAPL.

Nous estimons donc que, pour remplir correctement notre mandat, nous devons disposer avec les documents préparatoires, dans le délai légal, de tous les éléments utiles à la confection du mouvement :

- situation des effectifs avant et après mouvement local.
- TAGERFIP au 1 janvier 2013.
- Communication du projet d'affectation dès la consultation.
- état des vacances des postes ayant servi de base à l'élaboration du mouvement.
- les tableaux locaux éventuels portant les agents encore inscrits à l'ancienneté de la demande.

Nous ne pouvons que nous interroger sur le souci de transparence de la Direction du Loiret. Dans ces conditions, comment voulez vous travailler sérieusement sur ce mouvement ?

Nos organisations syndicales font de l'emploi une question essentielle. Pour mieux accueillir le public, gérer les impôts nationaux et locaux, administrer la dépense publique, conseiller les collectivités locales, lutter contre la fraude fiscale, prendre en compte les réclamations, recouvrer les recettes publiques, assurer les missions cadastrales et foncières, gérer le domaine public, des créations d'emplois sont indispensables au sein de la DGFiP.

Le solde des arrivées ne compense pas les départs.

Certaines demandes ne sont pas satisfaites alors que le poste est vacant.

L'ancienneté à l'indice nouveau majoré n'est pas respectée pour l'affectation des agents. Votre demande d'un mouvement spécifique à Ferrières a bloqué le poste pour le 1 avril 2013 laissant la trésorerie avec un manque de personnel supplémentaire.

La banalisation des emplois B et C perdure. Des agents de catégorie C sont affectés sur des emplois de catégorie B et vice et versa.

Nous constatons donc bien une nouvelle fois que c'est même au-delà des suppressions d'emplois (que nous contestons) que le réseau est une nouvelle fois fortement affaibli.

Nos organisations, représentantes des personnels, s'emploient et s'emploieront toujours à dénoncer la politique qui privilégie la destruction des structures au lieu de s'attaquer aux problèmes de conjonctures.

Le non remplacement de 2 agents sur 3 partant à la retraite induit certes des suppressions d'emplois mais n'explique pas les vacances de postes.

Nous n'oublions pas non plus que les temps partiels ne sont pas compensés.

Les plus petites structures paient un lourd tribu et la seule solution apportée est toujours la réduction de l'amplitude horaire des ouvertures au public ou pire, la fermeture.

Cela revient à reporter les charges de travail supplémentaires sur les agents présents qui doivent déjà supporter celles liées aux suppressions d'emplois : c'est une politique de double peine pour les agents !!!

Nous vous demandons donc de réétudier vos choix en prenant en compte les départs en retraite prévus en 2013.

Ces emplois non pourvus entraîneront encore un affaiblissement massif du réseau, de l'exercice des missions et des conditions de travail des agents.

A la lumière de ce constat, nous vous demandons de revoir le présent mouvement et de décider d'un mouvement complémentaire d'affectation de personnels B et C au 01/04/2013 pour notre département.